

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Hélène Monger](#)

<https://www.cadre21.org/membres/15a58d54ef3c2d9d0b4ab8d7>

Date d'obtention : 2021-10-15 16:33:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est très important de suivre toutes les démarches inscrites dans la trousse. Il ne faut jamais chercher à voir les photos et les appareils électroniques doivent être confisqués selon la méthode proposée.

Une fois le questionnaire fait, il faut contacter la police afin qu'ils poursuivent l'intervention selon un cas de malveillance ou non.

Si un parent vient nous voir à l'école pour son enfant, il faut l'orienter vers la police puisque ce n'est pas l'élève qui est venu nous voir.

Une fois le dossier transféré aux policiers, ces derniers ne peuvent pas nous demander d'investiguer davantage la situation.

C'est une trousse qui repose sur la collaboration de différents acteurs, le partenariat est très important.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je pourrai mieux intervenir puisque maintenant je suis mieux outillée.

Il est maintenant plus clair pour moi ce que je dois faire ou ne pas faire dans de telles situations.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est important de ne jamais regarder le contenu.

Il faut suivre les étapes de la trousse Sexto.

Je dois éviter d'intervenir auprès du jeune investigateur. Je dois seulement lui expliquer mes démarches et confisquer son cellulaire en me référant au protocole. Ensuite, je dois contacter la police.

L'élève qui remplit le questionnaire doit se sentir impliqué dans la démarche.